CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le douze décembre deux mil douze, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Annie CABASSE-LAROCHE, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Michel BOUVARD, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Jean-Claude CARPENTIER, Françoise CHAILLAN, André COURTIL, Paul HEIM, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Isabelle PLANTARD	a donné pouvoir à	Joëlle DUMOND
Johnny RODRIGUES	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT
Fanny PAIGNON	a donné pouvoir à	Paul HEIM
Patrick VEGAS	a donné pouvoir à	M. le Maire (à partir de la
		Question n° 26)
Sylvie SERGE CABITEN	a donné pouvoir à	Patrick VEGAS (jusqu'à la
		Question n° 25)

a donné pouvoir à

Philippe LEFEVRE

ABSENTS

Michel TING

Joëlle NEVEUX excusée

Sylvie SERGE CABITEN (à partir de la question n° 26)

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

M. Jean Christophe MILLIOT, Conseiller Municipal, est élu « secrétaire de séance ».

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 8 ET 25 OCTOBRE 2012

Les procès verbaux des séances des 8 et 25 octobre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté. **VOTE : 25 voix POUR**

1 CONTRE (Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE)

<u>MOTION</u>: REPROBATION SOLENNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL ENVERS LES MANIPULATIONS MEDIATIQUES DIFFAMATOIRES DE GROUPUSCULES POLITIQUES

Après débat, le Conseil Municipal : **ADOPTE** le texte de motion proposé.

VOTE: 24 voix POUR

2 Abstentions (Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE – Michel BOUVARD)

1 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2013

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE DE CREER pour 2013 les emplois suivants : 40 emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, et 6 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

PRECISE les rémunérations,

PRECISE les fonctions,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2013, au chapitre 012 "rémunération du personnel".

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

2 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE SERVICE « SPORTS LOISIRS EDUCATION » POUR L'ANNEE 2013

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE DE CREER les emplois suivants : Pour la saison estivale (juillet et août) : **20** postes de vacataire,**2** emplois d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives ; Pour les petites vacances et les mercredis : **2** emplois d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, **12** emplois d'Adjoint d'Animation de 2ème Classe.

ACCEPTE les rémunérations proposées,

PRECISE les fonctions,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2013, au chapitre 012 "rémunération du personnel".

PRECISE que ne pourront prétendre à rémunération pour les petites vacances et période estivale en tant que stagiaire uniquement les candidats de 17 ans et plus et en fonction des besoins d'encadrement pour la période sollicitée. En dehors de ce contexte, les stagiaires pourront être accueillis sans percevoir de rémunération.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

3 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A, B ET C POUR L'ANNEE 2013

Après débat, le Conseil Municipal:

FIXE les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

Catégorie	Grade d'avancement	Nombre d'agents remplissant les conditions	% retenu par le C.T.P.	Nombre d'agents pouvant être promus
С	Adjoint Administratif de 1ère classe	9	100 %	9
С	Adjoint Technique de 1ère classe	5	100%	5
С	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	12	100%	12
С	A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	4	100%	4
С	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1
С	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	66,.67 %	2
С	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	1	0%	0
С	Agent de Maîtrise Principal	2	100%	2
В	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	100%	1
В	Chef de service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	1	100%	1

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

4 INSTAURATION DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE LEURS AGENTS

Après débat, le Conseil Municipal:

AUTORISE l'instauration de la participation de la Commune au financement de la protection sociale complémentaire pour les agents,

OPTE pour le choix de la labellisation en fonction de la liste des prestataires habilités à délivrer les labels,

PRECISE que cette disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2013, pour une participation à hauteur de 25

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

5 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative</u> :	
 Adjoint Administratif de 2^{ème} classe- Temps complet Adjoint Administratif de 1^{ère} classe – Temps Complet Filière Technique: 	4 7
 Adjoint Technique de 1^{ère} classe – Temps Complet Agent de Maîtrise Principal – Temps complet 	4 2
<u>Filière Médico-sociale</u> : - A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe – Temps Complet	3

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

6 CONVENTION DE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL (A.I.S.T. 83)

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention de Santé au Travail passée avec l'A.I.S.T. 83 et autorise M. le Maire à la signer,

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2013, chapitre 12.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

7 MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE du nouveau tableau de classement des voies proposé, pour la période du 5 décembre 2011 au 12 décembre 2012, soit un linéaire supplémentaire de 128 mètres, portant le linéaire des voies communales classées à 148 012 mètres.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

8 REPRISE ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE PRINCIPALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LES JARDINS DU ROCHER »

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la cession à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, de la parcelle cadastrée section AO n° 745, constituant l'assiette de la voie, par l'ASL « Les Coumbettes » au profit de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de cette voie dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

9 DENOMINATION DE VOIE - CHEMIN DE LA JAINE - SECTEUR LES ECARTS

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le Chemin de la Jaine,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 402 ml et se situe au niveau des parcelles AH 408/432 à AH 252/253

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

10 DENOMINATION DE VOIE - CHEMIN DE L'ALISIER BLANC - SECTEUR LES COMBETTES

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le Chemin de l'Alisier Blanc,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 546 ml, et se situe au niveau des parcelles AO 475 à AO 651.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

11 DENOMINATION DE VOIE – CHEMIN HERGE – SECTEUR LES ECARTS (QUARTIER MERLE)

Après débat, le Conseil Municipal:

DENOMME le Chemin Hergé,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 345 ml, et se situe au niveau des parcelles AK 108/110 à AK 22/23.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

12 DENOMNATION DE VOIE - IMPASSE DES AMANDIERS - SECTEUR LE VILLAGE (LA GARDUELLE)

Après débat, le Conseil Municipal:

DENOMME l'Impasse des Amandiers,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 116 ml, et se situe au niveau des parcelles BC 105 à BC 171.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

13 DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE DES FRAISIERS - SECTEUR SAINTE CANDIE

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME l'Impasse des Fraisiers,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 116 ml, et se situe au niveau de la parcelle BC 275.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

14 DENOMINATION DE VOIE – IMPASSE LOULETTE – SECTEUR LES COMBETTES

Après débat, le Conseil Municipal:

DENOMME l'Impasse Loulette,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 84 ml, et se situe au niveau des parcelles AO 306/307 à AO 755.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

15 DENOMINATION DE VOIE - ROUTE DE MARCHANDISE - SECTEUR LES ECARTS

Après débat, le Conseil Municipal:

DENOMME la Route de Marchandise,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 3228 ml, et se situe au niveau des parcelles AL 474/252 à CS 417 / CL 5.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

16 REVITALISATION DU VILLAGE – SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE A M. BECK-OLSEN

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à attribuer une subvention communale d'un montant de 3 218,40 € à Monsieur Ragnard BECK-OLSEN pour des travaux de « façades et menuiseries » dans le cadre de l'opération « Revitalisation du Village »,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

17 REVITALISATION DU VILLAGE – SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE A M. GROSJEAN Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à attribuer une subvention communale d'un montant de 58 091,00 € à M. Alain GROSJEAN pour des travaux de « Rénovation de façades et menuiseries » dans le cadre de l'opération « Revitalisation du Village ».

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

18 REVITALISATION DU VILLAGE – SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE A M. ET MME BARNIAUDY

Après débat, le Conseil Municipal:

AUTORISE M. le Maire à attribuer une subvention communale d'un montant de 7 392,30 € à M. et Mme BARNIAUDY pour des travaux de « façades et menuiseries » dans le cadre de l'opération « Revitalisation du Village ».

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

19 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2013

Après débat, le Conseil Municipal:

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2013, les dépenses d'investissement suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2012	AUTORISATIONS
			2013
202	Frais d'élaboration des documents	120 000	30 000
	d'urbanisme		
2031	Frais d'études	275 396	68 849
2041512	Bâtiment et installation	100 000	25 000
20422	Subvention aux personnes de droit privé	147 314	36 828
2051	Concession droits similaires	48 858	12 214
2111	Terrains nus	285 800	71 450
2138	Autres construction	1 100 000	275 000
2152	Installations de voirie	135 909	33 977
2161	Œuvres et objets d'art	6 000	1 500
2162	Fonds anciens biblio. et musées	4 761	1 190
2182	Matériel de transport	681 798	170 449
2183	Matériel de bureau	76 750	19 187
2184	Mobilier	78 131	19 532
2188	Autres immobilisations corporelles	253 283	63 320
2312	Terrains	553 636	138 409
2313	Constructions	1 814 113	453 528
2315	Installations mat. et out. Technique	6 059 366	1 514 841
2316	Restauration œuvres d'art	15 721	3 930
275	Dépôts et cautions	1 000	250

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

20 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET VILLE

Après débat, le Conseil Municipal:

VOTE la décision modificative n° 4 du Budget Ville proposée.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

21 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal:

VOTE la décision modificative n° 2 du Budget Annexe des Caveaux proposée.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

22 AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal:

ACCORDE une avance de trésorerie de 100 000 € au Budget Annexe des Caveaux.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

23 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal:

VOTE la décision modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Assainissement.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

24 FIXATION DES TARIFS DES « DROITS ET TAXES » SUR LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à compter du 1^{er} janvier 23013 les tarifs des « droits et taxes » proposés en séance,

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de la Commune.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

25 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS

Après débat, le Conseil Municipal:

ATTRIBUE les acomptes de subventions proposés en séance, pour un total de 155 907 € pour les Associations, de 200 000 € pour le C.C.A.S. et de 50 000 € pour la Caisse des Ecoles.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

16 H 50 – Monsieur Patrick VEGAS quitte la séance et donne POUVOIR à M. le Maire. Par conséquent, Mme Sylvie SERGE CABITEN, qui avait donné pouvoir à M. Patrick VEGAS, est alors considérée ABSENTE à partir de cette question.

26 PROTOCOLE D'ACCORD D'INDEMNISATION SUITE A LA RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « PORT PETIT FERREOL » AVEC LA SOCIETE NEWPORT SERVICES EX HYRIS VAR

Après débat, le Conseil Municipal:

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord et à verser pour l'indemnité de résiliation la somme de 393 887,50 €,

PREND ACTE du changement de la dénomination de la société HYRIS VAR qui prend le nom de NEWPORT SERVICES,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la remise par le délégataire des équipements à la Commune.

VOTE: 23 voix POUR

2 Abstentions (Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE – Michel BOUVARD)

27 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE « S.A.R.A. »

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE de la présentation du rapport écrit concernant l'activité de la S.A.R.A. en 2011.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

28 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2013

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE par voie interne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

DECIDE DE RECRUTER par voie interne entre cinq et sept agents recenseurs nécessaires à l'accomplissement du recensement pour la période du 17 janvier au 23 février 2013,

FIXE une rémunération forfaitaire nette de 800 euros pour le coordonnateur et de 700 euros pour les agents recenseurs.

ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire à chaque agent recenseur allant de 100 euros à 300 euros en fonction de la régularité de l'agent sur le terrain pendant les 5 semaines de collecte, de la difficulté de la mission et de la qualité du travail rendu au coordonnateur,

PRECISE que, pour percevoir la totalité du forfait, l'agent recenseur devra chaque semaine déposer un certain nombre de feuilles de logement au coordonnateur selon le règlement de l'INSEE,

INCLUT dans ce forfait pour les agents recenseurs : les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les 5 semaines de collecte, les frais de déplacement,

DIT que la dépense est inscrite au Budget.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

29 COMMISSION « ATTRIBUTION DES LOTS DE PLAGES » - DESIGNATION D'UN MEMBRE

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT en qualité de Conseiller Municipal siégeant au sein de la Commission « Attribution des Lots de Plages », en remplacement de M. Michel BOUVARD : Madame Joëlle NEVEUX.

VOTE: Suffrages exprimés: 25

25 voix POUR 0 Blanc

30 COMMISSION DE SELECTION DES CONCESSIONNAIRES D'AMENAGEMENT – DESIGNATION D'UN MEMBRE

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT en qualité de Conseiller Municipal siégeant au sein de la « Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement », en remplacement de M. Michel BOUVARD : M. Jean Christophe MILLIOT.

VOTE: Suffrages exprimés: 23

23 voix POUR 0 Blanc

31 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE CABASSE – DESIGNATION D'UN MEMBRE

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT en qualité de Conseiller Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration du Collège André Cabasse, en remplacement de M. Michel BOUVARD : Mme Nicole LOTITO.

VOTE: Suffrages exprimés: 23

22 voix POUR 1 Blanc

32 GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE L'INSTITUTION DE ZONES DE PUBLICITE AUTORISEE, DE PUBLICITE RESTREINTE OU DE PUBLICITE ELARGIE – DESIGNATION D'UN DELEGUE

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT en qualité de Conseiller Municipal siégeant au sein du Groupe de Travail chargé de l'institution de zones de publicité autorisée, de publicité restreinte ou de publicité élargie, en remplacement de M. Michel BOUVARD : M. Jean Christophe MILLIOT.

VOTE: Suffrages exprimés: 23

23 voix POUR 0 Blanc

33 SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DENOMME « S.I.V.U. DE LA GARONNETTE » - DESIGNATION D'UN DELEGUE

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT en qualité de Conseiller Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal à vocation unique dénommé « SIVU de la Garonnette », en remplacement de M. Michel BOUVARD : Mme Joëlle NEVEUX.

VOTE: Suffrages exprimés: 25

25 voix POUR 0 Blanc

34 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DENOMME « S.I.V.U. DE LA GARONNETTE »

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE du rapport d'activités 2011 du S.I.V.U. de la GARONNETTE.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

35 CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DENOMMEE « COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE »

Après débat, le Conseil Municipal :

CREE la commission extra municipale dénommée « Commission du Développement Economique Agricole ».

DESIGNE M. Paul HEIM et Mme Marie Claude GUERIN, en tant que délégués appelés à siéger dans ladite Commission.

PRECISE que la composition des membres sera fixée par arrêté municipal.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

36 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CARREFOUR DES ASSOCIATIONS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du carrefour des Associations proposé.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

37 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE TOMTOM POUR FACILITER LA MISE A JOUR DES BASES DE GPS

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention de partenariat avec la Société TomTom proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

38 JUMELAGE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT

Après débat, le Conseil Municipal:

ACCEPTE de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de cette délégation composée de trois élus et cinq fonctionnaires, pour un montant estimé à 15 000 euros,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents à intervenir,

DIT que la dépense sera inscrite au Budget communal.

VOTE: UNANIMITE (25 voix POUR)

39 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE – DESIGNATION DES DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT en qualité de Conseiller Municipal siégeant au sein de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, les 7 délégués suivants /

M. Luc JOUSSE
M. Jean Paul OLLIVIER
24 voix POUR
M. Paul HEIM
24 voix POUR
Mme Annie CABASSE LAROCHE
Mme Nicole LOTITO
24 voix POUR
M. Michel TING
25 voix POUR
M. Jean Claude CARPENTIER
21 voix POUR

40 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE des décisions municipales n° 2012/161 à 2012/166.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 55.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 13 décembre 2012.

Le Maire, Luc JOUSSE